

1. Budget de l'action

Coûts	Prévu au contrat				
	Type d'unité (mois/semaine/jour/mission etc.)	Qté d'unité	Valeur unitaire (gourdes)	Coût total (gourdes)	Coût total (Euro) (taux 117 gourdes/1 Euro)
1. Ressources humaines					
1.1 Salaires (montants bruts incluant les charges sociales et les autres coûts liés, <u>personnel affecté à l'action seulement</u>)				0 €	-
1.1.1 Personnel technique/artistique				0 €	-
1.1.2 Personnel administratif/d'appui				0 €	-
1.2 Per diems pour missions/voyages				0 €	-
1.3				0 €	-
1.4				0 €	-
1.5				0 €	-
Sous-total Ressources humaines				0 €	-
2. Transport					
2.1. Trajets locaux				0 €	-

2.2. Trajets nationaux				0	€	-
Sous-total Transport				0	€	-
3. Équipement et fournitures						
3.1 Location de véhicules				0	€	-
3.2 Mobilier, matériel informatique				0	€	-
3.3 Fournitures				0	€	-
3.4 Machines, outils, etc.				0	€	-
3.5 Autres (préciser)				0	€	-
Sous-total Équipement et fournitures				0	€	-
4. Bureau local						
4.1 Location de bureaux				0	€	-
4.2 Consommables - fournitures de bureau				0	€	-
4.3 Autres services (tél./internet, électricité/ maintenance)				0	€	-
Sous-total Bureau local				0	€	-

5. Autres coûts, services					
5.1 Publications				0	€ -
5.2 Études, recherche				0	€ -
5.3 Coûts d'audit/vérification des dépenses				0	€ -
5.4 Coûts d'évaluation				0	€ -
5.7 Coûts des conférences/séminaires				0	€ -
5.8 Actions de visibilité				0	€ -
Sous-total Autres coûts, services				0	€ -
6. Autres					
				0	€ -
Sous-total Autres				0	€ -
7. Sous-total des coûts directs éligibles de l'action (1 à 6)				0	€ -
8. Coûts indirects (maximum 7 % de la ligne 7 Sous-total des coûts directs éligibles de l'action)					€ -
9. Total des coûts éligibles de l'action, hors réserve pour imprévus (7+8)				0	€ -

10 Provision pour imprévus (maximum 5 % de la ligne 7 Sous-total des coûts directs éligibles de l'action			€ -
11. Total des coûts (9+10)		0 € -	
13. Total des coûts acceptés de l'action (11)		0 € -	
<p>1. La description des postes budgétaires doit être suffisamment détaillée et tous les postes doivent être ventilés suivant leurs composantes principales. Le nombre d'unités et la valeur unitaire doivent être précisés pour chaque poste budgétaire en fonction des indications fournies. Le budget doit inclure les coûts relatifs à l'action dans son ensemble, indépendamment de la part financée par l'administration contractante.</p>			
<p>2. Le budget peut être établi en euro - le taux applicable (correspondant au taux du jour de réception des fonds par le coordinateur)</p>			

				€ -
			0	€ -
			0	€ -